

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY**  
**Le 9 février 2017**

**Présents** : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Magalie **MASSAUX**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**.

**Absents** : Etienne **CORDONNIER**, Anne-Sophie **GALLON**, David **GUILLAUME**, Solange **MALTET**, Charles **PLESSE**, Françoise **TULARS**, Laurence **VAYSSIE**.

**Pouvoirs** : Anne-Sophie **GALLON** a donné un pouvoir à Louis de **CAUMONT LA FORCE**,  
Solange **MALTET** a donné un pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**,  
Françoise **TULARS** a donné un pouvoir à Jacques **BARDIOT**.

1) **SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES : ASSAINISSEMENT, CHAUFFERIE, HOTEL**

Suite à la création de la commune nouvelle MEAULNE-VITRAY, Mr le maire explique au conseil municipal qu'il faut combler les déficits et prévoir une trésorerie pour chacun des budgets annexes suivants :

Budgets annexes	Déficit	Trésorerie	totaux
ASSAINISSEMENT	25 779.01	33 020.99	<b>58 800.00</b>
CHAUFFERIE	52 610.76	26 500.00	<b>79 110.76</b>
HOTEL DE L'UNION	104 320.98	26 800.00	<b>131 120.98</b>
			<b>269 031.74</b>

Ces déficits avaient été prévus au budget de la commune de MEAULNE. D'année en année la commune de MEAULNE a économisé pour assumer ces dépenses (Excédents de fonctionnement)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au versement des subventions au trois budgets annexes.

2) **OUVERTURE DE CREDITS : AQUISITION D'UN SERVEUR**

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales précise : « ... *En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ....* ».

Compte tenu que le budget primitif ne sera pas adopté avant le 30 mars 2017 et afin de permettre la mise en réseau des ordinateurs des communes déléguées Meaulne et Vitray (serveur, logiciels...), il est proposé d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires pour un montant de 6 700 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

### 3) LISSAGE DES TAUX D'IMPOSITION

La commune MEAULNE-VITRAY a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par arrêté préfectoral du 19 juillet 2016. Elle regroupe les communes de MEAULNE et VITRAY, et appartient à la communauté de communes du pays de Tronçais, dont le régime fiscal est la fiscalité professionnelle unique. Par conséquent, MEAULNE-VITRAY perçoit la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La commune votera alors les taux 2017 selon deux hypothèses :

- Intégration immédiate des taux,
- Intégration fiscale progressive (lissage des taux)

Mr le maire présente une étude réalisée par la Direction départementale des Finances Publiques de l'Allier concernant les taux moyens pondérés retenus sans lissage.

Eléments	Meaulne	Vitray	Meaulne-Vitray : taux moyen pondéré
Taxe d'habitation	14.53 %	16.89 %	<b>14.85 %</b>
Taxe foncière bâti	6.66 %	7.41 %	<b>6.73 %</b>
Taxe foncière non bâti	21.84 %	19.46 %	<b>20.33 %</b>

Compte tenu des taux moyens pondérés et l'impact financier des administrés, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas lisser les taux et opte pour une intégration immédiate des taux.

### 4) MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET CHOIX DES EXONERATIONS

Le Maire informe le conseil municipal, que la commune déléguée de Meaulne avait instauré une taxe d'aménagement (TA), outil de financement des équipements publics de la commune. Elle peut être volontairement instaurée par les communes de moins de 10 000 habitants.

Le Maire précise que le conseil municipal doit, à travers la présente délibération ou des délibérations complémentaires, se prononcer sur le principe de la TA, sur le taux applicable, sur les cas d'exonération partielle ou totale, sur une éventuelle différenciation du taux par secteurs de la commune.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide (14 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions) :

- d'instituer la taxe d'aménagement en fixant un taux uniforme de 1% pour l'ensemble du territoire communal.
- Les exonérations facultatives suivantes :
  - o Constructions bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat : 100 %
  - o 50 % de la surface excédant 100m<sup>2</sup> pour les constructions à usage de résidence principale financé à l'aide du PTZ : 50 %
  - o Les locaux à usage industriel et les locaux artisanaux : 50 %
  - o Les commerces de détail dont la surface est inférieure à 400 m<sup>2</sup> : 50 %
  - o Les abris de jardin, les pigeonniers et les colombiers soumis à déclaration préalable : 100 %
  - o Les maisons de santé pour les communes maîtres d'ouvrage : 100%.

### 5) TRANSFERT DE COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaitant conserver ses prérogatives en matière d'urbanisme s'oppose au transfert de la compétence PLU des communes à la communauté de communes du Pays de Tronçais.

#### 6) TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF ANNEE 2017

Mr le maire propose de revoir les tarifs de l'assainissement collectif année 2017 de la façon suivante :

	Commune Meaulne-Vitray		SIVOM Vallon en Sully	
	2016	2017	2017	2018
Redevance assainissement	1.39 €	1.76 €	1.76 €	1.90 €
Charges fixes	10.52 €	52.50 €	52.50 €	55.00 €
Redevance Agence de l'eau Loire Bretagne		0.19 €		

Ces changements s'expliquent par la construction d'une nouvelle station d'épuration avant le transfert de compétence au SIVOM.

Le conseil municipal émet un avis favorable (1 opposition, 4 abstentions).

#### 7) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Cette modification concerne un agent qui doit changer de situation administrative suite à l'obtention de son concours : d'adjoint technique 1<sup>er</sup> classe, il passe adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

#### 8) HEURES COMPLEMENTAIRES ET SUPPLEMENTAIRES

Mr le maire demande au conseil municipal de prendre une décision concernant les heures supplémentaires (personnel complet) et les heures complémentaires (personnel non complet).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le paiement des heures supplémentaires ou complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.

#### 9) ADHESION AU CNAS

Mr le maire propose au conseil municipal d'adhérer au CNAS (personnel actif), sachant que les communes de Meaulne et de Vitray étaient déjà adhérentes.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

#### 10) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CNAS

Mr Jacques BARDIOT a été élu à l'unanimité pour représenter la commune nouvelle.

#### 11) SDE03

##### a. Redevance d'occupation provisoire du domaine public : RODP

Mr le maire informe le conseil municipal de la parution au JO du décret fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

##### b. Harmonisation des compétences

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer aux compétences optionnelles suivantes :

- Maîtrise d'ouvrage, gestion et entretien des installations d'éclairage public,
- Autorité organisatrice des missions de service public (création, développement, exploitation des réseaux publics de distribution de gaz)
- Maîtrise d'ouvrage d'infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunications.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide également de transférer la perception de la RODP électricité et la RODP gaz au SDE03

12) HARMONISATION DE L'ADHESION AUX SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION

La commune de Meaulne et celle de Vitray étaient déjà adhérentes au centre de gestion de l'Allier. Il s'agit uniquement d'harmoniser le choix des compétences facultatives.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de retenir les missions suivantes

- Cotisation additionnelle de 0.25 %
- Cotisation additionnelle à 0.10 % concernant le service hygiène et sécurité.

13) COMMISSIONS COMMUNALES : M. DELANOY président de toutes les commissions

Commission des finances : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Etienne **CORDONNIER**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, Anne-Sophie **GALLON**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Solange **MALTET**, Magalie **MASSAUX**, Jérôme **MERLIN**, Charles **PLESSE**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULLARS**, Laurence **VAYSSIE**.

Commission entretien des chemins, bâtiments, problèmes ruraux : Mr Joël **BUFFAULT** (Adjoint problèmes ruraux), Paula **CHAUSSENOT**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Jérôme **JOMIER**, Solange **MALTET**, Charles **PLESSE**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Alexandre **SOUDRY**.

Commission environnement fleurissement : Jacques **BARDIOT**, Anne **BODARD**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Anne-Sophie **GALLON**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Solange **MALTET**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULLARS**.

Commission communication : Paula **CHAUSSENOT**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Anne-Sophie **GALLON**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Jérôme **MERLIN**, Charles **PLESSE**, Isabelle **SILNIQUE**, Brigitte **TOURRET**.

Commission culture, festivités : Anne **BODARD**, Paula **CHAUSSENOT**, Marie-Paule **DUBREUIL**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULLARS**.

Commission jeunesse, sport, vie associative : Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Régis **REGRAIN**, Alexandre **SOUDRY**.

Commission « Gîtes » : David **GUILLAUME**, Solange **MALTET**, Isabelle **SILNIQUE**, Françoise **TULLARS**.

Commission économique : Jacques **BARDIOT**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**.

Commission personnel communal : Jacques **BARDIOT**, Jérôme **JOMIER**, Anne **THOMINET**.

14) COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Suite à la création de la commune nouvelle MEAULNE-VITRAY, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle CCID et d'établir une liste de contribuables, parmi lesquels les services fiscaux désigneront 6 membres titulaires et 6 suppléants.

Commissaires titulaires : Louis **BESANCON**, Sylvaine **BARASINSKI**, Anne **BODARD**, Pierre-Yves **BOUCHARLAT**, Joël **BUFFAULT**, Bernard **DAMOISEAU**, Jean de **CHARON**, Christelle

**GUILLAUME née BAUDIN, Christelle LAMARQUE, Marie-Claude MENARD, Pascale d'ORMESSON, Alexandre SOUDRY.**

Commissaires suppléants : Alain **AUFORT**, Arsène **BAUDIN**, Jean-Yves **BERGOUNOUX**, Laurent **BUFFAULT**, Xavier de **BECQUEVORT**, Jean-François **DUCHET**, Olivier **GENEST**, Anne **GUILLOT**, Laurent **GUINDOLET**, Françoise **HOYLE**, Marie Louise **RACH**, Isabelle **SILNIQUE**.

15) DELEGUE ATDA : cette question sera revue lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

16) MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC FERROVAIRIE

Considérant le transport ferroviaire comme :

- Véritable outil d'aménagement du territoire, grâce notamment aux lignes à grande vitesse
- Indispensable aux besoins de mobilité des populations,
- Indispensable au développement économique des territoires,
- Respectueux des enjeux énergétiques et environnementaux
- Plus à même de transporter en toute sécurité

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

*Questions diverses :*

*ESTIMATION DES DOMAINES : Les services des impôts ont estimé le prix de vente des 2 maisons situées « Rte de Paris » dans la commune déléguée de MEAULNE, à un montant de 19 000 €.*

*STATION EPURATION : Avancement, discussion pour l'acquisition d'un terrain pour accueillir le réseau de la nouvelle station d'épuration de la commune déléguée de MEAULNE.*

*CŒUR DE MEAULNE : la promesse de vente a été signée le 18 février 2017, la signature définitive doit avoir lieu le 30 mars 2017.*

*SITUATION DU CANAL : Aménagement d'une berge pour un sentier de randonnée. Modification du projet d'origine envisagée par le syndicat du canal.*

*TRAVAUX TOILETTES PUBLIQUES : Travaux en cours depuis le 10 février 2017*

*PROCHAINES REUNIONS : Commission finances le lundi 27 mars à 19h30 (préparation du budget 2017) et le Conseil Municipal le jeudi 30 mars à 19h30.*